



La Voie de la 2^{ème} DB

PRESENTATION GENERALE (Campagne 2020)

A l'initiative de Madame LEBARBENCHON, maire de SAINT MARTIN DE VARREVILLE qui a eu l'idée, en 2009, de créer une borne « serment de Koufra », s'est développé un projet de « **Voie de la 2^{ème} DB** ». Sa réalisation et son développement relèvent de la responsabilité de la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque (FMLH) et connaît désormais un développement régulier puisque 109 bornes sont actuellement en place au long de l'itinéraire suivi en 1944 par la DB.

Pour faire partie des communes de la voie de la 2^{ème} DB, il faut recevoir l'aval du comité historique de la FMLH, qui a arrêté une liste de communes pouvant prétendre à l'obtention d'une borne (communes libérées par la DB ou siège d'un PC du Général). Ces bornes sont des bornes commémoratives (non pas kilométriques) et sont installées à **l'initiative des communes** dans des endroits protégés



RAPPEL HISTORIQUE

Entre le 1^{er} et le 3 août 1944, la 2^e DB du général Philippe LECLERC DE HAUTECLOCQUE débarque à UTAH-BEACH majoritairement sur la commune de SAINT-MARTIN-DE-VARREVILLE (50).

Prenant pied sur le sol de France après une magnifique épopée africaine de plus de trois ans, la 2^eDB débutait sa chevauchée héroïque qui devait la conduire à STRASBOURG (67), accomplissant ainsi le serment de KOUFRA (Libye), après avoir libéré notamment ALENÇON (61) et PARIS (75). Elle poursuivait ensuite sa marche victorieuse jusqu'au « nid d'aigle » d'HITLER, à BERCHTESGADEN (Allemagne).

DESCRIPTION

Les bornes « serment de Koufra » s'inspirent de celles de la VOIE SACREE (Verdun) ou, plus tard, de la VOIE DE LA LIBERTÉ de la 3^{ème} Armée Américaine commandée par le Général Patton dans laquelle combattait la Division Leclerc. Elles constituent la « VOIE de la 2^e DB » qui emprunte fidèlement le parcours suivi par cette division blindée française, depuis la Normandie jusqu'en ALSACE.

Elle s'est développée selon trois phases successives :

- **Une première phase**, constituée par la mise en place de la borne proprement dite
- **Une deuxième phase** complète cette opération.

Elle consiste en la réalisation puis l'installation de panneaux explicatifs. Ceux-ci répondent à une charte graphique unique, identitaire de la FMLH et respectueuse des normes esthétiques ou environnementales du lieu. Ils s'intégreront dans le mobilier urbain.

Ces panneaux placés à proximité des bornes revêtent deux formes distinctes :

- L'un **générique**, reproduisant sur tout le parcours de la VOIE, l'épopée de la campagne de France de la 2^e DB.
- L'autre **spécifique** décrit, à l'aide de textes, photos, cartes ou croquis à l'appui, les événements propres à la commune concernée. Ce panneau est réalisé par la commune en concertation avec le comité historique de la FMLH



Cette deuxième phase a vu ses premières applications en 2014. Aujourd'hui un certain nombre de communes possèdent au moins un panneau.

- Dans une **troisième phase**, cet ensemble - Bornes + Panneaux - ainsi constitué, est devenu un véritable **Musée virtuel à ciel ouvert**. Il s'appuiera sur Internet et les technologies modernes pour scanner un flash-code collé sur la borne.

Ainsi



chaque promeneur, visiteur ou touriste de mémoire pourra trouver toute information sur la 2^{ème} DB sous forme de textes, de photos voire de films ou de documents, sur chacun des sites équipés d'une borne.

Ces informations viendront utilement compléter celles inscrites sur les panneaux de façon plus vivante, attractive et surtout évolutive.

Pour conforter cette structure virtuelle, la FMLH a mis en 2019, à la disposition des communes possédant une borne, un « Guide Vert Touristique Michelin » Voie de la 2^{ème} DB dans le cadre des commémorations du 75^{ème} anniversaire de la Libération de la France.

PARTENAIRES POTENTIELS :

- Les **collectivités territoriales** sont les partenaires obligés. Les communes peuvent bénéficier d'aides au financement de la borne grâce à des subventions au titre du « **devoir de mémoire** » auprès du Conseil Départemental (certains Conseils Départementaux ont pris en charge tout ou partie du coût de la borne).
- Le **Souvenir Français**, avec lequel la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque est liée par convention, est également un partenaire impliqué. Il apporte fréquemment une aide financière aux plus petites communes.
- **L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre** (ONAC-VG) peut aussi apporter son concours financier au projet. Il participe notamment à l'organisation des cérémonies d'inauguration des bornes. Les délégations départementales sont des acteurs de proximité très précieux.
- Les **amicales locales d'anciens combattants** enfin se montrent très actives, notamment pour les cérémonies d'inauguration avec la participation de porte-drapeaux.
- Eventuellement le monde **privé**...

DESCRIPTION DE LA BORNE

CARACTERISTIQUES :

- Dimensions : 1,20 m x 0,60 m
- Structure : *Stratification Gelcoat blanc (Résine de type marine).*
- Finitions :
 - Peinture rouge pour la flamme
 - Peinture bleue pour les vaguelettes
 - 8 adhésifs posés :
 - 2° DB
 - Serment de Koufra
 - Kilométrage à partir de Saint Martin de Varreville (Utah Beach)
 - 4 rectangles
 - Flash-code
- Fixation : 2 Trous à la base de la borne qui sera positionnée sur une assise solide.

Présentation de la borne

- 48 étoiles des états américains en 44,
- Flamme de la statue de la liberté sur une face avec inscription « Voie de la 2°DB 1944-45 »
- Sous la flamme, « petit A » de l'armée Patton
- Insigne de la 2°DB sur l'autre face
- Sur un côté : « Borne du serment de Koufra » (rappel de ce qu'est ce serment ?)
- Sur l'autre côté : le kilométrage du périple opérationnel parcouru par la 2°DB entre son point de débarquement, à St Martin de Varreville (Utah Beach) et la commune de la borne.
- Sur une face, est collé un flash-code du musée virtuel

Les 4 faces de la borne de Koufra



Nota : il n'est pas autorisé d'apposer d'autres inscriptions sur la borne, à l'exception du blason de la commune qui pourra figurer uniquement sous le nom de la commune avec le kilométrage.

PROCEDURE A L'USAGE DES COMMUNES POUR COMMANDER UNE BORNE

La procédure comporte les phases suivantes :

- La candidature de la commune,
- L'accord du comité historique de la FMLH,
- La décision du conseil municipal,
- La commande de la borne,
- Le suivi de la commande de la borne,
- L'inauguration de la borne.



1. **Candidature de la commune** : Tout d'abord, il convient de vérifier auprès de la FMLH si la commune figure sur la liste arrêtée par la Commission historique.
2. **Accord de la Fondation** : La FMLH est seule habilitée à autoriser la pose d'une borne.
3. **La décision du conseil municipal** : la commune adresse à la FMLH, l'« Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal » mentionnant la décision d'acquérir une borne.
4. **Commande de la borne** : la commune adresse alors une lettre de commande à la FMLH.
5. **Suivi de la commande de la borne** : Une fois la borne commandée, la FMLH assure le lien avec la commune pendant la phase de fabrication
6. **Date prévue de l'inauguration** : La commune doit communiquer la date prévue d'inauguration dès que possible à la FMLH.

Nota :

- *EN AUCUN CAS, les communes ne doivent prendre contact avec le prestataire ou le fabricant directement pour la commande d'une borne. La Fondation est l'unique interlocuteur pour les demandes et les confirmations de commandes.*
- *Les communes doivent prendre en compte les délais de fabrication. Toutes commandes trop tardives pourront être refusées en raison de cette contrainte.*



COMMANDES ET COÛT 2020

DATE LIMITE

Pour des raisons techniques de mise en fabrication, les commandes sont regroupées. Pour l'année 2020, la date limite de commande est fixée au 30 août 2020.

COÛT d'une BORNE

- **Le prix d'une borne est de l'ordre d'environ 1800 € net (*)** départ atelier. (Notre prestataire n'est pas assujéti à la TVA, art. 2938 du CGI). **Ce prix ne comprend ni le transport ni l'installation.**

() Attention : Il convient d'ajouter le coût du transport (le fabricant est situé dans le nord du département de la Manche), et de l'installation par les services municipaux.*

VOS INTERLOCUTEURS À LA FONDATION MARECHAL LECLERC DE HAUTECLOCQUE

Le correspondant attitré de la FMLH pour ce qui touche à la « voie de la 2°DB » :

- **Hervé BLASQUEZ,**
 - courriel : voiedela2edb@2db-leclerc.fr

Son suppléant sera :

- **Xavier PROY BONNINGUES,** Délégué général de la FMLH
 - téléphone : 01 86 64 05 08,
 - courriel : x.proy@2db-leclerc.fr

